

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
29 JUIN 2023

DATE de PUBLICATION
11 JUILLET 2023

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	38
Présents :	27
Votants :	32

L'an deux mille vingt-trois,

le 4 juillet à dix heure,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Jean-François BREGER, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Gérard GUILLOTIN, - Denis HILLAIREAU, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mme Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - MM. Alain MOREAU, - Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Muriel CLERY, - Isabelle DESMOTS, - M. Bruno HUBERT, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - Christine LE CADRE, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mme Régine ROSSET, - M. Eric ROZE.

Mme Christine LE CADRE donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse CABON

M. Bruno HUBERT donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

M. Bertrand ROBERDEL donne pouvoir à M. Bruno LE BORGNE

Mme Isabelle DESMOTS donne pouvoir à Mme Béatrice DENIGOT

M. Erice ROZE donne pouvoir à Mme Jocelyne PHILIPPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Marie-Thérèse CABON a été élue Secrétaire.

DELIBERATION N°77-2023 – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE PROJET BIODECHETS

M. Guy DAVID, Vice-président en charge des ressources humaines rappelle que, par délibération n°64-2023 du 23 mai 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en œuvre d'un dispositif de tri à la source des biodéchets. Dans le cadre du déploiement de ce dispositif, Arc Sud Bretagne a prévu le recrutement d'un chargé de projet biodéchets pour une durée de trois ans afin de mettre en œuvre les actions de déploiement sur le territoire 2023 – 2026.

Ce poste fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à projets Fonds Verts déposé auprès de la Préfecture concernant les projets de mise en œuvre de la généralisation du tri à la source des biodéchets.

Le chargé de projet biodéchets aura pour principales missions :

- La planification, l'organisation et le suivi du compostage individuel,
- La planification, la coordination et la concertation des points de compostage partagé,
- L'organisation d'évènements, d'animations pour la pratique du compostage et des campagnes de distribution des composteurs et la participation à la création des outils de communication,
- La mobilisation des producteurs non ménagers et leur accompagnement dans la mise en place de solution de tri à la source des biodéchets.

Aussi, il est proposé la création d'un contrat de chargé de projet biodéchets, conformément aux dispositions de l'article L. 332-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce poste, à

temps complet et d'une durée de 3 ans, sera ouvert en catégorie B (filrière administrative ou technique).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de projet biodéchets conformément aux dispositions de l'article L. 332-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 05/07/2023
Le Président,

